

No. : 001/08-2016

Circulaire du Conseil Exécutif

Du : Conseil Exécutif

A : La Communauté Universitaire

Objet : Statut du Campus Henry Christophe de l'Université d'Etat d'Haïti à Limonade (CHCL)

En attendant la publication de la loi organique de l'Université d'Etat d'Haïti (UEH), le Conseil Exécutif de l'UEH atteste ce qui suit :

1. Le Campus Henry Christophe de l'Université d'Etat d'Haïti à Limonade (CHCL) est un établissement public d'enseignement supérieur et de recherche. Il constitue une entité à part entière de l'UEH. Il est régi par les lois de la République d'Haïti et le corpus réglementaire en vigueur à l'UEH;
2. Le Campus Henry Christophe est un organe déconcentré de l'Université d'Etat d'Haïti. A ce titre, il organise son domaine de recherche, ses programmes d'études et ses diplômes selon les normes et procédures en vigueur à l'Université d'Etat d'Haïti. Il fonctionne à partir de fonds subventionnaires prévus spécifiquement au budget de l'UEH et a également la possibilité de générer ses propres fonds ;
3. Le Campus Henry Christophe concourt aux missions d'enseignement, de recherche et de services à la communauté, en référence à l'article 7 des dispositions transitoires régissant le fonctionnement de l'administration centrale de l'UEH:
 - a. En ce qui concerne l'Enseignement, le CHCL a pour mission de :
 - i. diplômé, à travers des formations de qualité, une masse critique de cadres qualifiés ;
 - ii. Instituer un régime académique performant qui permettra de former des citoyens compétents, intègres, responsables et promoteurs de changement, respectueux de l'environnement, aptes à contribuer au développement socio-économique durable du pays et à y développer leur potentiel humain, scientifique et technique ;
 - b. Pour ce qui a trait à la Recherche, il doit promouvoir la production, l'avancement et le partage des connaissances ;
 - c. En termes de Services à la communauté, il doit accompagner l'Etat, les collectivités territoriales, la société et la population haïtienne dans le processus de développement humain, social et économique durable.

4. Le Campus Henry Christophe maintient une politique d'accès à une formation universitaire de qualité à tout citoyen haïtien sur les seules bases du mérite et de la disponibilité de places.
5. Le Campus Henry Christophe est pluridisciplinaire. Il est composé d'Unités de Formation et de Recherche (UFR). Des composantes (Facultés, Instituts, Ecoles, Départements, Laboratoires, Unités de Recherche, Programmes Académiques, ...) pourront être créées, supprimées, fusionnées selon des modalités en vigueur.
6. Le CHCL offre actuellement des formations de premier cycle donnant droit à des diplômes dans plusieurs champs disciplinaires: Sciences de la santé, Sciences agronomiques, Sciences de l'ingénieur, Sciences de l'éducation, Sciences de l'environnement, Sciences humaines et Sociales, Sciences informatiques et Beaux Arts. Les diplômes qui en résulteront seront signés par le Recteur et enregistrés aux archives de l'Université d'Etat d'Haïti selon les procédures en vigueur.

Fait à Port-au-Prince, le 8 août 2016

Conseil Exécutif de l'Université d'Etat d'Haïti :

Jacques BLAISE
Vice-recteur à la Recherche

Hérolf TOUSSAINT
Vice-recteur aux Affaires Académiques

Fritz DESHOMMES
Recteur